



## COMPTE RENDU

### Séance du Conseil de communauté du 1<sup>er</sup> avril 2010

**PRESENTS** : Mmes BERTHET Annie, BOUVRET Véronique, CHAVETNOIR Béatrice, GAY Evelyne, TINGUELY Sylvie, MM. ARBEZ Mathias, BAILLY-SALINS Régis, CAMELIN José, GODIN François, HANNON Jean-Paul, HUGON Xavier, LACROIX Jean-Sébastien, LAFORGE Francis, LESEUR Francis, NIVEAU Stéphane, PRUVOT Michel, PUILLET Michel, REGARD Bernard, SCHIAVI Philippe.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : MM. MICHELIN Dominique (pouvoir à J.CAMELIN), RECHT Alain (pouvoir à M.PUILLET).

L'an deux mille dix, le 1<sup>er</sup> avril à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et excuse MM. MICHELIN Dominique (pouvoir à J.CAMELIN) et RECHT Alain (pouvoir à M.PUILLET).

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Paul HANNON.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- l'approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mars 2010
- l'aménagement de l'espace ludique de l'Omnibus dans le cadre du Contrat de station 2007/2013

Le Conseil de communauté accepte d'inscrire ces deux questions à l'ordre du jour.

#### **Délibération n° 2010/017 : Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mars 2010**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 17 mars 2010.

Madame Annie BERTHET souhaite qu'un complément soit apporté au compte-rendu de la réunion du 17 mars 2010.

Madame Annie BERTHET explique que le compte-rendu mentionne la phrase suivante : « Monsieur Bernard REGARD propose à l'assemblée de remettre à plus tard le vote du budget afin qu'il puisse

être validé par l'ensemble du conseil ». Madame Annie BERTHET rappelle qu'elle avait fait écho à cette demande et souhaite que son intervention sur ce point soit mentionnée dans le compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE**, avec 19 voix pour et deux abstentions, le compte-rendu de la réunion du 17 mars 2010 après avoir pris connaissance des remarques formulées par Madame Annie BERTHET.

### **Délibération n° 2010/018 : Vote du budget primitif - exercice 2010 - budget principal**

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 16 décembre dernier et a tracé les grandes lignes du budget 2010.

La commission des finances et le Bureau se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer un projet de budget qui a été présenté à l'ensemble du Conseil de communauté le 4 mars dernier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RICHARD, Directeur général des services, et à Madame Françoise VERKEST, agent en charge des finances de la collectivité, pour une présentation du projet de budget primitif 2010 – budget principal.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Madame Sylvie TINGUELY demande un vote à bulletin secret.

L'article 18 du règlement intérieur du conseil de communauté prévoit qu' « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ». 6 membres du conseil se déclarent favorables à un vote à bulletins secrets, ce qui est insuffisant. Il est donc voté à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, avec 14 voix pour et 7 voix contre, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2010 - budget principal - dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget principal</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	4 006 733,25 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 909 799,89 €

**Ont voté contre:** Mathias ARBEZ, Régis BAILLY-SALINS, José CAMELIN, Béatrice CHAVETNOIR, Jean-Sébastien LACROIX, Dominique MICHELIN, Sylvie TINGUELY.

### **Délibération n° 2010/019 : Vote du budget primitif - exercice 2010 - budget annexe « activités été/hiver »**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RICHARD, Directeur général des services, et à Madame Françoise VERKEST, agent en charge des finances de la collectivité, pour une présentation du projet de budget primitif 2010 – budget annexe « activités été/hiver ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, avec 14 voix pour et 7 voix contre, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2010 - budget annexe « activités été/hiver »- dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « activités été/hiver »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	876 772,63 €
Investissement (dépenses et recettes)	- €

**Ont voté contre :** Mathias ARBEZ, Régis BAILLY-SALINS, José CAMELIN, Béatrice CHAVETNOIR, Jean-Sébastien LACROIX, Dominique MICHELIN, Sylvie TINGUELY.

**Délibération n° 2010/020 : Vote du budget primitif - exercice 2010 - budget annexe « maison médicale »**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RICHARD, Directeur général des services, et à Madame Françoise VERKEST, agent en charge des finances de la collectivité, pour une présentation du projet de budget primitif 2010 – budget annexe « maison médicale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, avec 14 voix pour et 7 voix contre, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2010 - budget annexe « maison médicale » - dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « maison médicale »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	32 325,57 €
Investissement (dépenses et recettes)	548 344,94 €

**Ont voté contre :** Mathias ARBEZ, Régis BAILLY-SALINS, José CAMELIN, Béatrice CHAVETNOIR, Jean-Sébastien LACROIX, Dominique MICHELIN, Sylvie TINGUELY.

Monsieur Francis LESEUR demande à Monsieur José CAMELIN de s'expliquer sur propos concernant l'exactitude des budgets 2009 et 2010 de la maison médicale qu'il aurait remis en cause lors du dernier conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR.

Monsieur José CAMELIN répond que le budget 2010 de la maison médicale est juste, mais pour 2009 il conteste son exactitude et donnera des éléments ultérieurement.

**Délibération n° 2010/021 : Vote des taux d'imposition - exercice 2010**

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires :

- d'augmenter de 3% les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la Cotisation foncière des entreprises (qui vient remplacer la taxe professionnelle) ;
- de maintenir les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le principe de cette augmentation de la fiscalité a été évoqué au cours du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre dernier.

Monsieur le Président explique que l'évolution des taux d'imposition est déterminée par les besoins de financement du budget 2010 et en respect de la prospective financière établie en 2008 pour la réalisation du contrat de station sur la période 2007/2013.

Monsieur José CAMELIN tient à rappeler que la commune des Rousses représente 65% des ressources fiscales de la Communauté de communes.

Madame Annie BERTHET explique que ce sujet a été débattu par la commission des finances de la commune des Rousses qui propose une hausse de la fiscalité de la Communauté de communes limitée à 1,5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, avec 13 voix pour et 8 voix contre, **DECIDE** d'approuver les taux d'imposition proposés qui s'établiront de la manière suivante pour l'année 2010 :

<b>Taxes</b>	<b>Taux d'imposition 2009</b>	<b>Taux d'imposition 2010</b>
Taxe d'habitation	3,55	<b>3,66</b>
Taxe sur le foncier bâti	7,23	<b>7,45</b>
Taxe sur le foncier non bâti	9,87	<b>10,17</b>
Taxe professionnelle	2,86	
Taxe professionnelle de zone	7,53	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		<b>2,95</b>
CFE de zone		<b>7,74</b>
TEOM – taux plein	10,66	<b>10,66</b>
TEOM – taux réduit	8,52	<b>8,52</b>

**Ont voté contre :** Mathias ARBEZ, Régis BAILLY-SALINS, Annie BERTHET, José CAMELIN, Béatrice CHAVETNOIR, Jean-Sébastien LACROIX, Dominique MICHELIN, Sylvie TINGUELY.

**Délibération n° 2010/022 : activités d'été : renouvellement de l'offre de loisirs destinée aux enfants – Espace ludique de l'Omnibus**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'un projet d'aménagement de l'espace ludique de l'Omnibus aux Rousses est inscrit au Contrat de station 2007/2013 au titre de la fiche 1.1.11 – *activités d'été : renouvellement de l'offre de loisirs destinée aux enfants*.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'espace ludique de l'Omnibus, appelé plus communément « Le Jardin de Rouxy », est installé chaque année au centre des Rousses et propose aux enfants des activités multiples et variées : Trampolines, structures gonflables, speed ball, croquet, lancer d'adresse, jeux insolites en bois, voitures à pédales, ...

Il intègre également un parcours de minigolf, un mur d'escalade et un stand de tir à l'arc et à la sarbacane. Le fonctionnement et l'exploitation de l'espace ludique de l'Omnibus sont assurés par une SAEM, la SOGESTAR.

La fréquentation « Jardin de Rouxy » pour l'été 2009 s'établit à 8 984 entrées.

Monsieur le Président déclare qu'il est nécessaire de renouveler certaines installations de ce site qui sont devenues obsolètes en matière de sécurité, de confort et d'attractivité.

Le Jardin de Rouxy a ainsi besoin d'être clôturé afin de faciliter la surveillance des jeunes enfants en journée et d'assurer la sécurité du matériel pendant la nuit. La clôture, qui sera posée sur platines afin de pouvoir être démontée à la fin de la saison estivale, permettra également d'améliorer l'identification du site.

D'autre part, il serait également opportun de prendre en compte les accompagnants en proposant un accueil plus confortable (tables de pique-nique et bancs en bois, ...) et de pouvoir ajouter des équipements ludiques supplémentaires permettant de satisfaire les différentes classes d'âge.

Enfin, la réfection de certains équipements (minigolf, mur d'escalade) doit permettre de conforter et de diversifier l'offre existante en apportant une palette d'activités à vocation intergénérationnelle.

L'enveloppe financière affectée à l'opération est de 40 000 € HT et se décompose de la façon suivante

Espace ludique de l'Omnibus	Montant HT
Fourniture et pose d'une clôture	23 810,00 €
Amélioration des conditions d'accueil et rénovation des équipements de loisirs (minigolf, mur d'escalade)	16 023,00 €
Divers	167,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>40 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, avec 17 voix pour et 4 abstentions, **DECIDE** :

- d'accepter le projet d'aménagement de l'espace ludique de l'Omnibus aux Rousses qui doit être mis en œuvre au cours du 2ème trimestre 2010 ;
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération estimé à 40 000 € HT et son plan de financement exposés ci-dessous :

Coût brut HT	Région Franche-Comté	Département du Jura	Etat FNADT	Communauté de communes
	25 %	25 %	25%	25 %
40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

- de lancer une consultation en procédure adaptée pour pouvoir engager les aménagements prévus ;
- de solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région Franche-Comté et du Département du Jura pour les montants définis dans le plan de financement ;
- de s'engager à réaliser les travaux dans le cas de l'attribution des aides sollicitées et à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 en section d'investissement – opération 57.

**Abstentions** : Xavier HUGON, Francis LAFORGE, Francis LESEUR, Michel PRUVOT

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes n'a toujours pas reçu les conventions de mise à disposition concernant les rives du lac des Rousses et l'espace ludique de l'Omnibus que doit transmettre la commune des Rousses.

Monsieur le Président ajoute que si ces conventions n'arrivent pas avant le 15 avril 2010 pour l'Omnibus et le 1<sup>er</sup> mai 2010 pour les rives du lac des Rousses, la Communauté de communes ne pourra mettre en exploitation ces deux sites ni procéder aux investissements prévus cette année (clôture, pédalos,...)

Madame Véronique BOUVRET ajoute que la SAEM SOGESTAR a besoin d'avoir une lisibilité sur ces mises à disposition pour procéder aux embauches nécessaires pour l'exploitation de ces sites.

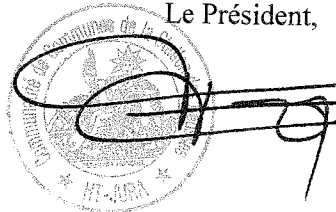
## Questions diverses

- Madame Sylvie TINGUELY distribue aux conseillers communautaires une copie d'un courrier qu'elle a adressé à M. Christian DAVID, Président du SMDT de la Station des Rousses et dans lequel elle s'étonne du report du projet du Pré Chavin « aux calendes grecques ». Madame Sylvie TINGUELY explique que la commission « diversification des activités », qui aurait du traiter ce dossier du Pré Chavin, n'a jamais été consultée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h45.

Fait aux Rousses, le 2 avril 2010

Le Président,

A circular official stamp of the SMDT of the Station des Rousses is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text "SMDT de la Station des Rousses" and "HT-JURA".

François GODIN

Le Secrétaire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read "Hannon".

Jean-Paul HANNON